

Procès Ahmed Abba : Le journaliste sauve au moins sa tête

Écrit par L'Observateur paalga

Vendredi, 21 Avril 2017 10:25 - Mis à jour Vendredi, 21 Avril 2017 10:32



Il va falloir encore attendre 5 jours. Alors que le verdict du procès d'Ahmed Abba était attendu le jeudi 20 avril 2017, le tribunal militaire de Yaoundé a finalement reporté son délibéré au lundi 24 avril prochain, comme s'il se plaisait à torturer moralement le correspondant en langue Haoussa de RFI au Cameroun. Arrêté le 30 juillet 2015 à Maroua, dans le grand nord du pays, il est poursuivi depuis lors pour non-dénonciation d'actes de terrorisme, blanchiment de produits d'actes de terrorisme et apologie d'actes de terrorisme.

Des accusations graves pour lesquelles le pauvre journaliste risquait la peine de mort. C'est d'ailleurs ce qu'avait requis le parquet militaire lors de la 16e audience de ce procès marathon le 6 avril dernier, bien que ce jour-là les avocats de la défense aient mis en pièces les arguments et les prétendues preuves de l'accusation aussi frêles et contestables les uns que les autres.

Il faut croire d'ailleurs que ce jour-là il aient marqué un point décisif, même si, aujourd'hui la bataille est loin d'être gagnée.

Hier en effet, le tribunal a absout Ahmed Abba du 3e chef d'accusation tout en le déclarant coupable des deux autres pour lesquels il encourt la prison à perpétuité. C'est d'ailleurs finalement la peine requise par le commissaire du gouvernement.

L'incriminé sauve, pour ainsi dire, sa tête que le parquet militaire voulait s'offrir, mais il n'est pas

Procès Ahmed Abba : Le journaliste sauve au moins sa tête

Écrit par L'Observateur paalga

Vendredi, 21 Avril 2017 10:25 - Mis à jour Vendredi, 21 Avril 2017 10:32

pour autant totalement tiré d'affaire.

La Radio France Internationale (RFI), les organisations de défense des droits humains et de la liberté de la presse et ses avocats ont beau répéter depuis près de 2 ans que l'infortuné ne faisait que son métier et qu'au demeurant aucune preuve de sa culpabilité n'a jamais été produite tout se passe comme s'il fallait coûte que coûte le châtier pour une faute qu'il n'a pas commise, le malheureux pisse-copie, victime collatérale de la lutte contre Boko Haram.

Il faut maintenant espérer que lundi les juges soient sensibles aux circonstances atténuantes invoquées par les avocats qui s'appuient notamment sur le fait que le casier judiciaire de leur client est vierge et qu'il a été irréprochable à tous points de vue depuis son arrestation il y a quelques 18 mois.

Des conseils désabusés qui sont déjà parvenus à sauver la tête de leur client, mais aujourd'hui réduits à négocier une peine moins lourde. Alors, si lundi Ahmed Abba devait s'en tirer avec 10 ans de prison ferme ce serait déjà en soi un petit miracle dans un procès qui sent depuis le début la kabbale politique, mais néanmoins une grande injustice car ce seront des années perdues pour rien.

H. Marie Ouédraogo

L'Observateur paalga